

# PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 JUILLET 2023 à 17h30



**Présent.e.s :** Thierry BEBERT, Maryse FABRE, Benjamin MAILLAND, Jean-Gabriel MAYEUR, Sylvain MORINO, Pierre SIMON  
*quorum : 5*

**Absent.e.s excusé.e.s :** Marinette RINCHET ayant donné pouvoir à Benjamin MAILLAND, Caroline FABRE ayant donné pouvoir à Maryse FABRE

Président de séance : le maire, Maryse FABRE

Secrétaire de séance : Thierry BEBERT

---

Thierry BEBERT est désigné secrétaire de séance.

Le PV de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'à l'occasion des travaux sur le réseau d'eau et d'assainissement par le service des Eaux de Grand Chambéry, il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité existant sous compétence et maîtrise d'ouvrage du SDES, auquel il convient d'associer l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de télécommunication.

A cette occasion, il est rappelé la compétence du SDES d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité (AODE) et à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité HTA et BT existants, réseaux exploités par Enedis dans le cadre de la Convention de concession signée le 20 mars 2020.

L'opération concernée est située **secteur hameau du Mouchet – réseau BT (630 ml)**.

Le coût global prévisionnel de l'opération (maîtrise d'œuvre et travaux) concernant les seules prestations et travaux transférés au SDES, s'élève à **159 722,42 € TTC**. Avec une participation financière prévisionnelle de la commune s'élevant à **97 505,60 €** selon l'Annexe Financière Prévisionnelle (AFP).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve le projet d'enfouissement des réseaux d'électricité et de télécommunication comme indiqué ci-dessus,
- approuve le coût prévisionnel d'enfouissement des réseaux de télécommunication pour un montant de 39 895 € HT et demande au département de la Savoie au titre du Fonds départemental d'équipement des communes (FDEC) 2023 une subvention la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération, soit 19 150 euros (48% des dépenses HT) ;

La séance est levée à dix-huit heures.

Rédigé par le secrétaire de séance, approuvé lors de la séance du 14 septembre 2023.

Maryse FABRE

Le Maire



Thierry BEBERT

Le secrétaire de séance